



Reclassement dans la fonction publique

Par **greg**, le **10/10/2011** à **14:40**

Bonjour,

je suis enseignant dans le privé sous contrat, j'ai passé le concours CA PLP2, et j'ai enseigné pendant 10 ans. J'étais assimilé fonctionnaire de catégorie A, avec un indice majoré de 467. je viens de rentrer dans la fonction publique au ministère des transports : comment suis je reclassé ? est ce que je peux garder mon indice dans ce nouveau corps de catégorie B ? (technicien supérieur de l'aviation civile).

Merci